

remboursement d'un vetement de travail

Par **didier23**, le **24/04/2019** à **10:03**

Bonjour

Je travail dans la fonction publique et dernièrement nous avons reçu une nouvelle dotation de vêtements de travail et la demande de signer un document qui stipule "en cas de deterioration ou perte des vetement l'agent pourra etre tenu de rembourser la valeur de ce materiel"

J'ai refusé de signé ce document je risque quoi au niveau sanction?

Merci Cordialement